L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux, 73 rue de Chartres
Nouvelle-Orléans.
Mardi Matin, 4 Avril.

Dépêches de lundi matin.

La Situation à Paris.

Positions prises par l'armée contre les insurgés.

Londres, 2 avril, à 10 heures et demie du [illegible]. La dépêche suivante vient d'être [reçue] de Versailles. Plusieurs milliers de gardes nationaux occupant Puteaux, Courbevoie et le pont de Neuilly ont été battus par les troupes qui se sont emparées des barricades et ont fait un grand nombre de prisonniers. Les gardes nationaux se sont enfuis dans la ville. L'effet moral de cette collision est excellent.

Le comité de Paris a l'intention d'émettre [illegible] afin de faire face à des [illegible].

[illegible] gardes nationaux ont occupé [illegible] Crédit foncier. [illegible] en possession de la Banque [illegible].

L'organisation et l'équipement des bataillons de Paris, qui ont reçu l'ordre de [illegible] ont lieu activement.

L'armée de Versailles a occupé St-Cloud [illegible] de la Seine.

Dépêche spéciale au *World*.

Londres, 2 avril—Bismarck a prévenu [illegible] que si au moins du paiement de l'indemnité avant le 15 du courant, 80,000 [illegible] entreront dans Paris [illegible] soit payée.

[illegible]

Londres, 2 avril, 5 heures et demie du [illegible].—La Commune de Paris a ordonné que les élections eussent lieu dans l'arrondissement, le 5 du courant, pour remplir les vacances.

Des décrets lancés par la Commune suppriment le titre et les fonctions de commandant en chef, destituent Brunel, nomment Eudes délégué et ministre de la guerre, Bergeret chef d'état major, Duval commandant militaire et préfet de police.

L'organisation de l'octroi et les [illegible] sont achevés.

La circulation dans Paris et dans ses environs est permise à tous ceux qui ne portent pas d'armes.

On parle de l'exclusion de la religion des écoles publiques.

Les rumeurs de combats qui auraient eu lieu sont dénuées de fondement.

Londres, 3 avril, 2 heures et demie du matin. Le *Mot d'Ordre* publie un article d'Henri Rochefort [illegible] comité de se retirer afin de ne pas provoquer un conflit avec la Commune.

Lockroy écrit au *Rappel* qu'il a proposé à l'Assemblée de reconnaître ce qui avait été fait à Paris, d'adopter la loi électorale, convoquer l'assemblée constituante, puis de tout dissoudre pour empêcher la guerre civile.

Le *Siècle* demande l'abolition des préfectures et le règlement de la question du nombre des députés.

Paris est tranquille, mais les habitants continuent à s'éloigner.

Versailles est encombré de monde et on ne s'y loge qu'à des prix fabuleux.

Paris, 1er avril, midi.—Le *Journal des Débats* annonce qu'il y a eu collision au Pont de Sèvres [illegible] soldats en grand nombre ont bivouaqué aux Champs-Elysées.

Paris, 2 avril.—Le *Mot d'Ordre* dit que le compte-rendu des séances de la Commune sera publié sous peu. [illegible]

[illegible]

— Nous trouvons dans l'*Écho du Bordeaux* la lettre suivante, qui prouve combien sont vivaces les espérances des partisans du régime déchu:

A MM. les électeurs des cantons de Plaisance, d'Aignan, de Nogaro et de Vic-Fezensac.

Messieurs et chers compatriotes,

J'apprends au fond de mon exil que vous vous êtes souvenus de moi et je vous en remercie.

Nous avons porté pendant dix-neuf ans le même drapeau, qui est celui de la souveraineté nationale et du suffrage universel, représentés par une dynastie populaire.

Ce drapeau a été abattu par l'orage; mais, tant que vous ne l'aurez pas abandonné, il restera la bannière du droit du peuple.

Une dictature sans mission m'avait interdit le sol de mon pays [illegible]. Vos votes m'ont prouvé qu'elle ne m'avait pas enlevé votre confiance et votre estime.

Je m'apprête à rentrer parmi vous, vous me trouverez toujours disposé à défendre dans la mesure que vous croirez utile vos intérêts et vos opinions.

Bruxelles, mars 1871.

A. Granier de Cassagnac.

BULLETIN FINANCIER.

Samedi soir, 3 avril 1871.

Il ne s'est opéré aucun changement important sur le marché monétaire. Dans les rues, les billets No. 1 accompagnés d'excellentes garanties collatérales sont cotés à 8 à 10 pour cent par an, et les billets de commerce No. 1 sans garanties collatérales à 10 à courte échéance et 12 à longue échéance; les bons à dito à 18, le papier hypothécaire à 9 à 10 le No. 1 et 11 à 12 le No. 2.

L'or a ouvert à 110 3/8 à 110 5/8 contre 110 1/2 à New York et fermé à 110 1/2 à 110 3/4 contre 110 5/8 à New York. Les ventes comprennent $30,000 et $30,000 à 110 1/2 à 110 5/8, $4000 et $10,000 à 110 1/2, $6,000 à 110 9/16, $1000 et $10,000 à 110 5/8, $6000 et $11,000 à 110 3/4.—On n'a pas annoncé de ventes d'argent. Les demi-piastres américaines sont cotées, nominalement à 107 1/2 à 108, les piastres mexicaines à 2 1/2 à 2 3/4 de prime sur l'or.

Le change étranger a haussé avec l'or dans Wall street. Les traites de commerce avaient haussé de 1/4 pour cent à la clôture. Les opérations de sterling ont atteint le chiffre de 72,000 livres, dont 2500 connaissement à 120 1/2, 5000 connaissement, 5000 et 8000 clear à 120 5/8, 4500 clear No. 1 et 5000 connaissement No. 1 et clear à 120 3/4, 6000 connaissement No 1 et clear à 120 7/8 à 120 3/4, 1200 connaissement No. 1, 1800, 2000, 5000, 7000 et 10,000 clear No. 1, 1800 connaissement de navires américains à 120 7/8, 3000 de premier ordre à 120 7/8 à 121, 1500 connaissement de navires américains à 121, 1500 de banque à 121 3/4, 1300 clear No. 1, à vue, à 121 7/8, 2100 de banquiers à [illegible] en or.

Dans le change sur France, 300,000 francs en change de commerce No 1, à 4.72 1/2.—Le sterling peut être coté maintenant à 120 3/8 à 120 1/2 le bon connaissement à connaissement No 1 et clear et 121 1/2 à 121 3/4 le [papier] de banque.

Les offres de change américain n'ont pas été nombreuses. Les cours sont restés fermes. Les banques ont tiré sur New-York à [illegible] de prime, mais une ou deux d'entre elles ont demandé 3/8. Les transactions sont: $[illegible] et $25,000, en change de commerce, à vue, sur New-York, à 1/8 de prime, $17,000, $[illegible] et $30,000 de banquiers à 3/16, $10,000 de banques et de banquiers et 75,000 de banquiers à 7/32.

On n'a annoncé qu'une partie des ventes de chacun en or sur New-York—$5,000, en change de commerce, à 1/8 d'escompte et au pair. Quelques banques ont tiré pour remises, en sommes au gré des acheteurs, à 1/8 de prime.

La perspective de l'obtention du contrat de dessèchement de la ville a fait monter les actions de la Compagnie du Canal du Mississippi et du Golfe du Mexique. Le prix annoncé le plus élevé a été de 107.50 au-dessus du point le moins élevé de samedi. On a vendu 10 actions (samedi soir, après heure avancée) à $350, 10 et 11, ce matin, au même prix, 10 et 11 à $310, 1 à [illegible], 5 à [illegible], 5 et 5 à $350, 5 à $355.

On a vendu également 10 actions du New Orleans Manufacturing and Building Co à [illegible]; 25 de la Banque du Peuple à $65; 40 du Chemin de fer de Carrollton à $116 50. On a vendu, samedi, sans l'annoncer, 50 actions de la Banque Nationale de l'Union à [illegible] et 50 de la Banque de la Nouvelle-Orléans à $12.

La seule vente annoncée de Bonds a été de 5000 en Bonds 5 20 de 1867, des Etats-Unis, à 110 [illegible].

Les mandats de l'Etat semblent être dans le désarroi. Quelques autorités disent qu'il s'est vendu des nouveaux bons à 60, mais que de fortes sommes portaient de 3 à 4 pour cent de plus. Le marché est trop irrégulier pour que nous donnions les cotes.

Postard. On a vendu, ce soir, au Board des Courtiers, 20 actions du chemin de fer de Carrollton à $116.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE.
Lundi, 3 avril 1871.

Coton. Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 7500 balles prises à des prix irréguliers, mais généralement plus fermes et qui ont montré dans certains cas une hausse de ⅛ c et dans d'autres ¼ c des chiffres de samedi. Nous modifions nos cotes et reproduisons aussi les chiffres de l'Exchange, lesquels regardent les listes courantes de ses types, tandis que nos chiffres à nous regardent les listes en moyenne, les hauts chiffres pour le strict.

	Listes en moyenne	Chiffres de l'Exchange
Inférieur	7 à 7⅞	
Low ordinary	8¼ à 8⅝	
Ordinary	9¾ à 10⅛	10⅛
Good ordinary	12 à 12⅛	12½
Low middling	13½ à 13⅞	13⅞
Middling	14½ à 14⅞	14½
Strict Middling	14⅞ à 15	
Good middling	15¼ à 15⅜	15⅜

Le mouvement a été ébranlé par l'exiguïté des approvisionnements et par les exigences des facteurs, particulièrement en ce qui a trait aux cotons propres et blancs. Les autres qualités ont montré une irrégularité croissante. Il s'est vendu du good ordinary à moins que 12 c. A tout prendre l'avantage a penché en faveur des facteurs en amenant l'amélioration notée plus haut, mais dans quelques cas des acheteurs ont dû avoir acheté à des prix plus faciles. La demande a été stimulée par la facilité du fret.

L'Exchange n'a pas changé ses cotes et a rapporté ce qui suit: "Bonne demande—marché pauvrement pourvu—peu d'offres—prix fermes."

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1 sept. 1870, bal... 20096
Arrivé depuis le dern. état... 8551
Arrivé précédemm... 1248[illegible] 1256356
1277252
Exp. aujourd'hui... 1135
[illegible]... 1042[illegible]
Stock en mains et à bord... 234[illegible]

Sucre. [illegible]

Mélasse. Reçu aujourd'hui 400 baris. [illegible]

Farine. Le marché a été calme aujourd'hui et les prix de l'article sont à peine [illegible]. La superfine est cotée à $6 12½, [illegible] triple extra à [illegible] le baril.

[illegible]

Maïs. Stock rond et demande à peu près [illegible]. Vente de 7500 sacs [illegible] blanc mélangé, 500 de blanc [illegible] mélange à 70 c., 800 de [illegible] mélangé à 70½, 300 de jaune, 1000 [illegible] blanc à 71 c, 100, 250 et 800 de blanc en sacs de Dundee à 72 c le boisseau.

Avoine—Approvisionnement rond. La demande de l'article est limitée et les prix ont été à peine soutenus. Ventes aujourd'hui de 800 sacs, dont 400 de la rivière Ohio à 62½ c, 300 do à 63c, 400 de St Louis à des conditions privées, 150 de choix à 64 c et 64 et 300 do do à 65 c le boisseau.

Son—Calme et les prix de l'article ont faibli. Ventes aujourd'hui de 650 sacs dont 200 à $1 17½ et 200 et 250 do à $1 30 les 100 livres.

Foin. Stock rond et demande modérée. Vente de 200 balles de foin de choix de l'Ouest à $25. Le prime se vend à $33 le tonneau.

Breakfast Bacon—Calme et se vend lentement à 14¼ à 15 cents la livre.

Porc—Le marché est calme et les détenteurs demandent $22 50 le baril de mess original. Vente de 50 barils de mess à $21 50. Détail à $22 le baril. Samedi—mais on ne l'a pas rapporté—il s'est vendu 250 barils de original overweight mess à $21 et 50 do à $21 50 le baril.

Bacon—Calme. Les détenteurs demandent [illegible] pour les épaules, 11 c pour les ribbed, 11¾ c pour les côtés désossés; les jambons curés au sucre 15½ à [illegible] c la livre. Vente de 88 et 6 barriques de côtés clear à 11 7/8. Samedi—mais on ne l'avait pas rapporté, il s'en est vendu [illegible] barriques dont 15 d'épaules à 8¼ c, 75 do à 8⅝, 6 do à 8⅞, 16 do de clear ribbed à [illegible], 5 do à 10⅞, 5 do à 11c, 15 barriques de côtés désossés vendus à 11¾ c, 7 do à 11⅞, 50 do à 12 c la livre.

Saindoux—Calme à 12 à 12¼ c pour le pressé et le kettle rendered et 12¾ à 13 c pour le [illegible], en tierçons, en barillet 13¾ c la livre.

Viandes salées sèches—Calme à 8 c pour les épaules, 9¼ c pour les côtes ribbed et [illegible] clear ribbed 10 c.

Riz. Nous cotons le riz de la Caroline [illegible] la livre de prime, 9¼ à 9¾ c pour le bon et 8¼ à 9 c pour le fair; Louisiane 8¾ à 9 c pour le prime 7½ c pour l'ordinary, 6 à 6½ c pour le commun.

Pois pour vaches. Abondant et en demande modérée. Nous cotons le yellow clay de la Caroline $2 50, mélangé $2 à 2 25 et non $1 90 le boisseau.

Farine de maïs—Calme et plus bas. 200 barils de farine séchée au four vendus sur la levée à $3 50 à $3 20 et 100 pris en magasin à $3 37½ le baril.

Whisky. Le whisky prime est en bonne demande, mais les autres qualités sont [illegible]. Nous cotons le rectifié 85 à 95 cts le gallon. Bourbon à $1 à 1 25, patenté et [illegible] $4 à $5.

Nous tirons ce qui suit de la circulaire de MM. Burke Trépagnier & Co:

Nlle Orléans, 1er avril 1871.

STOCK CE JOUR.

	Totaux.	
Porc mess et autres qual	1071	bari.
Saindoux	2298	tierç.
do	[illegible]	
Bacon de toute espèce	6193	bari.
Jambons de toute espèce	1329	bar.
Viande salée à sec	655	tierc.
Toile d'emballage de l'Inde	327	bar.
do do du pays	4185	ball.
do do de lin	4966	roul.
Sacs en pitre	855	pièc.
	1341	ball.

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 3 avril 1871.

Arrivé, hier—441 boeufs du Texas, 418 veaux et veaux d'un an.

Vendu—487 boeufs du Texas, 129 veaux et veaux d'un an, 386 cochons, 111 moutons.

A vendre—417 boeufs du Texas, 289 veaux et veaux d'un an, 670 cochons, 565 moutons, 40 vaches à lait.

Boeufs de l'Ouest, par liv. net	12 à	15
Boeufs du Texas, nourris au maïs, 1re qualité, par livre nette	12 à	14
Boeufs du Texas, choix, par tête	[illegible]	[illegible]
Boeufs du Texas, 2e qlt., par tête	[illegible]	[illegible]
Cochons par livre, gr.	[illegible]	[illegible]
Cochons (stock) par tête	[illegible]	[illegible]
Moutons, 1re qlt., par tête	[illegible]	[illegible]
Moutons, 2e qlt., par tête	[illegible]	[illegible]
Moutons, 3me qlt., par tête	[illegible]	[illegible]
Vaches à lait, de choix, par tête	[illegible]	[illegible]
Vaches à lait, 2e qlt., par tête	[illegible]	[illegible]
Veaux de choix, par tête	[illegible]	[illegible]
Veaux de 2e qlt., par tête	[illegible]	[illegible]
Veaux d'un an, par tête	[illegible]	[illegible]
Chèvres, par tête	[illegible]	[illegible]

Compagnie de Gas portatif du Sud,

A LA NOUVELLE-ORLÉANS.
(Patente de Dunderdale.)
Bureaux No 53 de la rue du Camp.

Président: A. WHELESS,
Secrétaire et Trésorier: S. WILKINS.

Les personnes qui désirent obtenir des renseignements ou voir brûler le Gas Dunderdale, sont priées de s'adresser aux bureaux. Le public est prévenu de n'employer aucune machine à gas dont l'usage serait une violation de la patente Dunderdale, qui est aujourd'hui la propriété de la Compagnie.

A. WHELESS, Président.
31 mars—6f

Banque Nationale de l'Union, de la Nlle-Orléans.

Les actionnaires de la Banque de l'Union de la Nlle-Orléans sont prévenus qu'à partir du LUNDI, 3 avril, il sera émis des certificats de cent piastres de cette banque, pour les actions actuelles—savoir: 4000 actions de $100 en remplacement de 16,000 actions de $25. Il sera conclu des arrangements, au pair, pour les parties fractionnelles des dites actions.

JAMES CHALARON, Caissier.
1er av—12

Banque Nationale de l'Union de la Nlle-Orléans.

Le 24 du courant, à une réunion des Directeurs, M. JAMES CHALARON a été élu caissier de cette banque, en remplacement de M. Geo. A. Freret démissionnaire.

C. KOHN, Président.
1er av—6f

Département des Finances.

HOTEL DE VILLE,
Nlle-Orléans, 28 mars 1871.

Les contribuables de la ville de la Nouvelle-Orléans sont prévenus que les reçus pour la taxe de 1870 sont prêts et peuvent être livrés à ses bureaux.

Les personnes qui possèdent plus d'une propriété foncière s'éviteront beaucoup de désagréments et de retard en en dressant une liste exacte, car les reçus ont été faits pour la taxe de chaque propriété séparément.

JOHN S. WALTON, Administrateur des Finances.
29 mars—au 10 avril

Compagnie d'Assurance Germania,

No 124, Rue Commune.
Nouvelle-Orléans, 26 mars, 1871.

Avis est donné qu'une Election de vingt-quatre Directeurs aura lieu au bureau de cette Compagnie, LUNDI le 10 avril, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

EMILE MAIER, Secrétaire.
28 mars—au 10 av. inc.

Bureaux de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord

Nlle-Orléans, 22 mars 1871.

Avis est donné que l'assemblée annuelle régulière des actionnaires de cette Compagnie aura lieu aux bureaux de la Compagnie, rue de Camp, en face de la Place Lafayette, le LUNDI, 10 avril 1871, à midi, conformément à la charte.

R. S. CHARLES, Secrétaire.
26 mars au 10

Compagnie de Soufre et de Mines de Calcasieu,

Nlle-Orléans, 24 mars 1871.
AVIS.

Les actionnaires de la Compagnie de Soufre et de Mines de Calcasieu sont prévenus qu'un versement de cinq piastres par action ordinaire de la compagnie a été appelé par la Direction et devra être effectué, le premier lundi d'Avril prochain, aux bureaux de la Compagnie, No 18 de la rue Carondelet.

ALEX. BONNEVAL, Secrétaire.
24 mars—jusq 4 avril

RICH'D GAINES. P. V. DUCROS.

SUCCURSALE SUD-OUEST
—DE LA—

Compagnie Knickerbocker

D'ASSURANCE DE LA VIE
De New-York,
POUR LE TEXAS, LA LOUISIANE ET LE SUD DU MISSISSIPPI.
Bureaux: No 30 de la Rue du Camp, Nouvelle-Orléans.

Actif.....$8,000,000.

Cette Succursale émet les polices et paie les pertes à ses Bureaux.

21 mars—GAINES & DUCROS, Directeurs.

Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire,

CONTRE L'INCENDIE.

Capital.....$5,000,000 en or.

Ayant reçu d'Angleterre des instructions qui étendent de beaucoup les limites prescrites à cette Agence, je suis prêt à assurer, contre l'incendie, aux taux les plus bas, toute espèce de marchandises, les articles de ménage et les bâtisses. La réfaction (rebate) habituelle sera accordée aux assurés.

Directeurs à la Nlle-Orléans, MM. J. F. SCHRODERS, S. HAYWARD, C. H. SLOCOMB.
R. G. MUSGROVE, Agent général,
Bureaux, No. 62 de la rue Baronne.
9 mars—1m

Compagnie du Gaz Hydro-Carbonique de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No 30 de la rue Carondelet.
Nouvelle-Orléans, 23 février 1871.

La Compagnie de Gaz Hydro-Carbonique de la Nouvelle-Orléans, organisée en vertu des lois générales de l'Etat de la Louisiane, a acheté l'appareil patenté de M. R. Shoper pour la production du gaz hydro carbonique. Elle est prête aujourd'hui à fournir des machines pour maisons, magasins, théâtres, églises, corridors, sucreries, etc.

C'est l'appareil portatif le plus économique qu'il y ait au monde; il a le triple avantage du brillant, de la simplicité et de la bonté et donne une lumière cinq fois plus forte et plus économique que celle du gaz de charbon.

On n'emploie pas de machines pour produire le gaz, l'appareil ne fait le gaz qu'à mesure qu'il est consumé et il n'y a conséquemment aucun danger d'accidents, dans quelques circonstances que ce soit.

Il suffit d'une intelligence ordinaire pour remplir l'appareil dont un domestique peut se charger. On peut le placer dans la cour et le relier avec les tuyaux de gaz ordinaire.

Un ferblantier peut le faire de la capacité voulue, depuis une seule lumière jusqu'au nombre de lumières que exige toute une ville. Pour une résidence ordinaire, il est de la grosseur d'un baril.

On reçoit les commandes aux bureaux de la Compagnie, au No 30 de la rue Carondelet, où l'on peut voir fonctionner l'appareil, à la succursale du magasin de cigares de M. M. PESANT, No 12 de la rue du Canal, au "Cotton Boll Saloon" de M. HUGH RODERICK, No [illegible] de la rue de la Commune, Nouvelle-Orléans.
24 fév—

Avis.

Conformément à un ordre de l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 28e janvier 1871, les soussignés, nommés commissaires par la dite Cour, à la requête de la ville de la Nouvelle-Orléans, et conformément à une résolution du Conseil de ville, dans le but de faire une estimation et un assessment pour l'ouverture de la rue Moreau, dans le 3me District, de la rue St-Ferdinand à la rue Montégut, suivant un plan dressé par C. A. De Armas, arpenteur, dont copie est enregistrée à la dite Quatrième Cour, proposent d'ouvrir la dite rue conformément au plan déposé pour référence spéciale.

Avis est donné à toutes personnes intéressées que les commissaires soussignés ont déposé des copies des dits assessements et estimations concernant l'ouverture de la dite rue, avec un plan y annexé, au Greffe de la dite Quatrième Cour de District, pour y être inspectés par les intéressés, et que le rapport des dits assessements et estimations pour être présenté à la dite Cour pour être par elle confirmé conformément à la loi, le mardi, 4 avril 1871.

Toutes les personnes dont les droits ou les intérêts peuvent s'en trouver affectés, pourront exposer leurs objections par écrit, dix jours après la dernière publication de cet avis. Les dites objections devant être déposées et enregistrées au Greffe de la dite Quatrième Cour de District, afin que les dits commissaires soussignés puissent reprendre en considération et altérer ou amender leurs dits assessements et estimations, s'ils le jugent convenable, avant de les présenter pour être confirmés, conformément à la loi.

J. F. BARTHELEMY,
C. W. CULBERTSON, Commissaires.
LOUIS ST-MARTIN.
JNO. G. MONROSE, secrétaire.
28 fév—28, 7,11,18, 30 mars, 4 av

Avis.

Conformément à un ordre de l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 28ème jour de janvier 1871, les soussignés, nommés commissaires par la dite Cour, à la requête de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le but de faire une estimation et un assessement pour l'ouverture de la rue Casacalvo, actuellement rue Royale, dans le Troisième District, de la rue Louisa à la rue Congrès, suivant un plan dressé par C. A. De Armas, arpenteur, dont copie est enregistrée à la dite Cour, proposent d'ouvrir la dite rue conformément au plan déposé pour référence spéciale.

Avis est donné à toutes personnes intéressées que les commissaires soussignés ont déposé des copies des dits assessements et estimations concernant l'ouverture de la dite rue, avec un plan y annexé, au Greffe de la dite Quatrième Cour de District, pour y être inspectés par les intéressés, et que le rapport des dits assessements et estimations sera présenté à la dite Cour pour être par elle finalement confirmés conformément à la loi, le mardi, 4 avril 1871.

Toutes les personnes dont les droits ou les intérêts peuvent s'en trouver affectés, pourront exposer leurs objections par écrit, dix jours après la dernière publication de cet avis. Les dites objections devant être déposées et enregistrées au Greffe de la dite Quatrième Cour de District, afin que les dits commissaires soussignés puissent reprendre en considération et altérer ou amender leurs dits assessements et estimations, s'ils le jugent convenable, avant de les présenter pour être finalement confirmés, conformément à la loi.

J. L. LEWIS,
S. HOWELL, Commissaires.
J. E. MICHEL,
A. SELLE, secrétaire.
28fév—28 7,11, 18, 30, mars, 4 av.

F. Curet,

764 et 766 Broadway, New York.

A l'honneur d'informer les voyageurs de la Nouvelle-Orléans qu'il a fixé ses prix comme suit: $2 50 par jour. Cet hôtel est situé dans la meilleure partie de la ville et chacun sait combien les chambres et la nourriture sont soignées.
5mars—3 m

LA SALAMANDRE,

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie,
—AU—
COIN DES RUES ROYALE ET DOUANE.

Assure les risques de ville et de campagne aux taux les plus avantageux.

Président .... CHARLES ROMAN,
Secrétaire .... JULES LE MORE.

Comité de finances: Placide Forstall, Charles Lafitte, T. Bailly Blanchard.

—DIRECTEURS—

Charles Roman,	Félix Grima,
James Wood,	J. Villarrubia,
Domingo Fatjo,	Arthur Forstall,
T. Bailly-Blanchard	Charles Lafitte,
Placide Forstall,	Emile Dupré,
François Gueydan,	Clément Millaudon,
Félix Limet,	R. Saloy,
C. E. Girardey,	C. Tiblier,
M. A. de Lizardi,	Ant. Lanata,
Christian Roselius,	Louis Mathé.

mars—3m—(fpe) PP

THOMAS D. MILLER, vs. EMILE GUILLAUME MARNICHE et dame URSULE ADELAIDE PERILLIAT, son épouse.

Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 2,386.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quinze d'avril 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous décrite, suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Toulouse, de Chartres et de la Vieille-Levée, mesurant trente pieds de face à la rue St-Louis, sur cent cinquante pieds de profondeur, plus ou moins, mesure française, tel qu'indiqué par [illegible] Joseph Chevron et ci-devant appartenant à [illegible] Millaudon.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient aux défendeurs comme légataires universels de Guillaume Marniche, lequel en avait fait l'acquisition de la succession de R. Devoir, suivant acte passé devant Félix de Armas, ci-devant notaire public, en date du 16 septembre 1856.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Voir le plan à la Bourse.

CONDITIONS—Un tiers du prix payable comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date jusqu'à paiement.

C. S. SAUVINET,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
[illegible]—14,25,31 M, 4 Av

Théâtres, Concerts, Bals, &c.

THEATRE DE L'OPERA.

E. Calabrési............Directeur.

Mardi 4 avril 1871,
A l'occasion de la Semaine Sainte,
—Deuxième—
Grand Concert Spirituel.
STABAT MATER,
de (Rossini), &c., &c.

Pour les détails, voir les programmes du jour.
Les portes seront ouvertes à 7 heures et le spectacle commencera à 7 1/2 heures précises.
[illegible] heures A. M. à 4 heures P. M.

Lundi, 10 avril—Bénéfice de Mme NADDI,
LES AMOURS DU DIABLE,
Opéra de Grisar.

Les personnes qui ont retenu des places pour le bénéfice de Mme NADDI, qui aura lieu LUNDI 10 courant, sont priées de retirer leurs billets le SAMEDI, à partir de 9 A. M. à 4 heures P. M., après ce délai l'administration disposera des places dont les billets n'auraient pas été retirés.
4 avril

Académie de Musique.

SPAULDING, BIDWELL & McDONOUGH,
Propriétaires et Directeurs.

Durant un nombre limité de représentations, les incomparables artistes—
MADAME D. P. BOWERS,
Secondée par—
MR. J. C. McCOLLUM,
Et la—
Troupe Dramatique de St. Louis.
LUNDI et MARDI, 3 et 4 avril,
Egalement, à l'occasion de la soirée au bénéfice de Madame Bowers, VENDREDI, 7 avril, et dans la MATINÉE de samedi, 8 avril, la pièce—
LADY AUDLEY'S SECRET.
MERCREDI, 5 avril—
CAMILLE.
JEUDI et SAMEDI, 6 et 8 avril—
MARY STUART.
DIMANCHE, 9 avril—
STRANGER, et HONEY MOON.
4avril

MUSEE CRESCENT CITY,

Aux Nos 40 et 42 de la Rue St.-Charles.

On y voit un grand nombre
—DE—
MERVEILLES VIVANTES,
Des Animaux, des Tableaux rares, et
100,000 curiosités,
—de toutes les parties du monde—

Un seul prix d'entrée.
Le Musée est ouvert tous les jours, de 9 heures du matin à 9 heures du soir.
4 janv—3m

Club "Chanticleer,"

Successeur de l'ancien
"PIT" ESPAGNOL,
RUE COLUMBUS,
Entre les rues Amour et Bons Enfants.

Les combats commenceront DIMANCHE, 12 mars, à 10 heures du matin.—Combats aux gaffes et à l'éperon.
6 mars—1m

GRAND BAL MAÇONNIQUE
DE LA
Loge régulière italienne Il Dante No 174,
Le SAMEDI, 15 avril 1871,
dans la
SALLE DE LA LOGE DE L'ÉTOILE POLAIRE
au coin des rues Remparts et Kerlerec,
Pour l'érection d'une tombe.

PRÉSIDENT:
G. B. Rossi.

VICE-PRÉSIDENTS:

D. Augustin,	J. Santini,	W. Mc Duff,
U. Marinoni,	E. Tisdale,	A. Martin,
B. Campiglio,	P. Brugier,	G. Cimarelli.

COMITÉ D'INVITATION, RÉCEPTION ET DIRECTION.

G. Lavizzo,	C. Pozzi,	P. Pozzi,
A. Torre,	G. Radovich,	G. Torre,
G. Torcelli,	P. Vassalli,	E. Negro,
N. Garbini,	D. Ivichevich,	S. Bugina,
G. Triscoui,	S. Ratto,	S. Pattani.

COMITÉ D'ARRANGEMENTS:

G. Persenico,	F. Limongi,	D. Zabaroli,
L. Giaccone,	E. Nicolich,	G. Borsone,
E. Debarbieri,	D. Faldac,	S. Marci.

Prix du billet de Messieurs: $2 00.—

Les demandes d'invitation pour Dames devront être adressées à Joseph Lavizzo, coin St Louis et Chartres, par écrit, et indiquer les noms, les résidences et les références.

La direction se réserve le droit de rembourser l'argent à tout porteur de billet qui ne lui conviendra pas.
30 mars 15 f.

SAISON D'AUTOMNE.

LEON GODCHAUX,

81 ET 83....RUE DU CANAL....81 ET 83
Et Nos 213, 215 et 217, rue de la Vieille-Levée.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS,
LINGE DE DESSOUS,
CHAPEAUX.

Un assortiment considérable et des mieux choisis,

POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS.

De grandes améliorations ont été faites dans notre manufacture qui est à même de fournir aujourd'hui des vêtements confectionnés dont l'élégance de la coupe et la solidité du travail ne le cèdent en rien à ceux fournis par les premiers tailleurs.

NOTA. Nous offrons au public un vêtement entièrement nouveau, le DERBY, remarquable par son élégance et qui sera certainement le plus recherché et le mieux porté de la saison.

23 juin

Compagnie des Vins du Pacifique

FORMÉE POUR LA VENTE DES
Vins et Brandy de Californie

Vignobles du Comté d'Eldorado, Californie.

Bureaux et Magasins de Vente
98............RUE DU CAMP............98
Nouvelle-Orléans.

CHAS. B. PETIT,
Trésorier et Agent Commercial.

Notre Compagnie est composée des Propriétaires des Vignobles de la meilleure région vinicole de Californie, associés pour la vente des Vins et Brandies de leur propre récolte.

Voici une partie des qualités de nos produits actuellement en vente:

WHITE WINE,	ANGELICA,
RED WINE,	MUSCAT,
CLARET,	CATAWBA,
HOCK	ISABELLA,
OLD MISSION,	SPARKLING,
SHERRY,	WINE BITTERS,
TOKAY,	GRAPE BRANDY,
PORT,	BRANDY BITTERS.

Tous ces vins et brandies sont garantis purs.

Nous sommes en mesure de faire des expéditions directes de nos vignobles, ce qui assure aux consommateurs un approvisionnement constant de nos vins purs et d'excellente qualité.

Nous avons dix-sept espèces de cépages indigènes et cinquante espèces de cépages européens, tous choisis et convenant parfaitement à nos terroirs.

Les marchands, les médecins, les familles sont priés de venir nous voir et d'examiner nos produits quant à la qualité et aux prix.

Adresser les ordres à Pacific Wine Company, (Compagnie des Vins du Pacifique.)

98 RUE DU CAMP,
25 mars—1m Nlle-Orléans.

Marchandises de Printemps.

Le soussigné annonce à ses clients que son magasin est ouvert, de nouveau avec un magnifique assortiment de vêtements de printemps, et chapeaux pour hommes et enfants, ainsi que chemises, caleçons, etc., etc.

Il sollicite les vêtements sur commande et en garantit la justesse.

C. LAZARD.
No 195, Vieille-Levée.
22 mars—1m Encoignure Ste-Anne.

Nouveau Magasin.

AU BON MARCHE!

Hypolite Menoelle, ex-associé de la maison J. G. Bermel, vient d'ouvrir un magasin de Chevaux, de Modes et d'Articles de Fantaisie. Ces articles sont vendus si bon marché, que les dames feront bien, avant de faire leurs emplettes, de visiter le No. 30, rue du Camp, près la rue du Canal.
16 mars—1m

Cow Peas! Riz!

300 Tierçons Riz de la Caroline,
2500 Boisseaux Cow Peas "Clayed," à vendre par
DUPRÉ, REINS & Co.,
26 mars—10f 24, rue Peters, coin Douane.

Restaurant Victor,

185............Rue du Canal............185

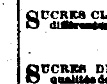

JULES MARTIN, propriétaire fondateur du Restaurant Victor, vient, par suite de la mort de George Martin, de reprendre la direction de son établissement avec l'assistance de LEON MARTIN, frère de George, depuis longtemps attaché à la maison.

Pensionnaires au mois et à la semaine.
26 mars—1m

SUCRES-MELASSES.

Sucres Raffinés—Sucre en pains, coupés ou en morceaux et Sucre en poudre.
A. THOMSON & CO.,
No 42 de la rue Tchoupitoulas.

Sirop—"Golden Syrup" de qualité supérieure, provenant de la Raffinerie Crescent City, marques Orléans, Louisiana et Chalmette.
A. THOMSON & CO.,
No 42 de la rue Tchoupitoulas.

Sucres Clarifiés—Blancs et jaunes, de différentes qualités.
A. THOMSON & CO.,
No 42 de la rue Tchoupitoulas.

Sucres de la Louisiane—Différentes qualités de Sucres d'habitations.
A. THOMSON & CO.,
No 42 de la rue Tchoupitoulas.

Sucres de Cuba—En caisses et en boucauts
A. THOMSON & CO.,
No 42 de la rue Tchoupitoulas.

RESTAURANT COSMOPOLITE

RUE ROYALE, No. 11,
Entre les rues Canal et Douane.
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

On y trouvera tout ce que la saison donne de mieux et toute espèce de vins de choix.

Les Soupers, Dîners, Repas de Noces, etc., y sont fournis avec soin. [illegible]

Musique. Pianos.

GRAND RABAIS.

M. ELIE,

16............RUE ROYALE............16

A toujours en magasin un grand assortiment de pianos des meilleurs facteurs français, Pleyel et autres, d'instruments de musique, cordes, etc., ainsi qu'un grand choix de musique. Accord et réparation de pianos. Prix très réduits.
28 mars—1m

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

(Incorporée le 17 août 1868.)

CHAS. T. HOWARD............Président.

Loterie de Numéros Simples.

MAGNIFIQUE COMBINAISON.
20,000 NUMÉROS SEULEMENT.

GROS LOT - - - - - - $50,000

CLASSE E.

Tirage le SAMEDI, 15 avril 1871, à la Nlle-Orléans.
HOWARD, SIMMONS & Co............Contracteurs

—PLAN—

20,000 billets—Prix du billet: $20 [illegible]

[illegible]

Billets entiers: $20—coupons en proportion.
Lots payables en plein, sans déduction.
Les ordres doivent être adressés à
CHAS. T. HOWARD, Président,
Lock Box 692, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.
Envoyez un mandat sur la Poste ou enregistrez votre lettre.
6mars—

A. COUTIN,

NÉGOCIANT COMMISSIONNAIRE ET IMPORTATEUR,
Au No 59 de la rue des Magasins,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Spécialité de Vins, Eaux-de-vie et liqueurs de choix.
7 mars—1m

Travailleurs Chinois. Travailleurs Chinois

Voici le moment où les planteurs, les négociants, les fabricants, les personnes qui tiennent maison, &c. doivent s'adresser à ceux qui sont à même de leur procurer de bons travailleurs, artisans et domestiques chinois. Qu'ils s'adressent aux bureaux de la Compagnie d'Emigration Chinoise, No 9 de la rue Perdido, entre les rues Carondelet et Baronne, au premier. Bureaux de dehors. Succursales à Hong-Kong, en Chine, et à San Francisco, Californie.
16janv—6m.

MULLS SUISSES

En Magasin et attendus,
A vendre par
J. G. LINGHAM & CO.,
9 janv—3m Au No 7 de la rue Carondelet

SUCRE ET MELASSE.

Willoz & Rostand,

Raffinerie Star de Sucre—Nos. 24 et 26 de la rue Fulton.

Sucre de la Louisiane—Golden Syrups, Mélasse raffinée—Mélasse de la Louisiane, recuite.—Marques supérieures toujours en magasin. Nos. 24 et 26 de la rue Fulton—Nos. 25 et 26 de la rue Front
4 déc—1an

Agence pour la vente de Whiskey de Cincinnati.

Les soussignés ont constamment les célèbres marques qu'ils vendent en lots au gré des acheteurs.
MAGNOLIA de S. N. PIKE, "White Wheat."
ROSE CÉLÈBRE, "Ohio Belle."
Egalement—Un fort stock de WHISKIES BOURBON et RYE (seigle) purs, du Kentucky et de la Pennsylvanie.
DEVAN, MASON & CO.,
Aux Nos 111 et 113 de la rue Poydras.
[illegible]

Fabrique d'Engrais et Laboratoire

DE

STERN.

Pour économiser la main d'oeuvre et avoir de récoltes abondantes.
Employez

LES CÉLÈBRES ENGRAIS,
Le Superphosphate, d'Os
OU
L'OS pulvérisé de
STERN,
(RAWBONE SUPERPHOSPHATE),
Fabriqués par LOUIS STERN & BROS, à la Nouvelle-Orléans (Louisiane).
Fabrique dans la rue des Français, près le Canal Marigny.
Bureau, No 16 de la rue de Chartres.
On y trouvera constamment du noir animal de tous les degrés, de l'acide sulphurique et de l'huile de pieds de boeufs.
14 fév—3m

GUANO PELICAN.

La Compagnie d'Engrais, (The New Orléans Sanitary and Fertilizing Company) manufacture en ce moment un engrais très supérieur sous le nom susdit. Les ingrédients employés sont tels, que les propriétés de cet engrais ne sauraient être surpassées, par tout autre offert sur cette place, ce que prouvent les nombreux certificats donnés par des habitants. Prix par tonneaux de 2000 livres, mis en barils, $50.

S. D. GULLETT.

Les demandes d'achat, en personne ou par lettres, peuvent être adressées au bureau de la Compagnie.

12 rue de l'Union, 2me étage, Nlle Orléans
16déc—1an

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

Au coin des rues Erato et Peters,
(ci-devant rue de la Vieille-Levée.)
W. J. J. ARMSTRONG............Directeur.
—Fabricant de—

Machines à vapeur, moulins à sucre, machines à dessécher, moulins à scie, &c.

Bouilloires de toute espèce, colonnes et façades à balcons, en fer, barres de grilles et tout espèce à forge.
14 nov—1an

Peutre d'Irlande à Toits.

Contracteurs pour le Feutre à Toits, à l'Exposition internationale de Paris, en 1867.

Dates des patentes—24 octobre 1868 et 17 mai 1870.

PLUSIEURS PRIX ET MÉDAILLES.
NOUVELLE PRÉPARATION A TOITS,
(Non Inflammable)

DE D. ANDERSON & SON,

Seuls fabricants et propriétaires des patentes.

Fabricants de feutre à toits, feutre à navires, feutre isoloir, feutre à cale, &c, &c. Fabriques de feutre, de Lagan, à Belfast, et Nos 28 et 29, Billiter Street, Londres.

Cette nouvelle préparation est enduite, et se peut la poser sur le toit de suite. L'application en est facile et il se passe beaucoup de temps avant que les répétitions deviennent nécessaires. Elle est plus durable que certaines ardoises et remplace avantageusement le fer et le zinc. Elle a une surface ardoiseuse qui la met à l'épreuve du feu. Le soleil ne la fait pas fondre. Sa beauté et la facilité avec laquelle on la pose l'a fait préférer, dans les Indes et les autres colonies, à toutes les préparations de ce genre. N'étant pas lourde et se transportant aisément, elle est précieuse pour les fermiers qui habitent des districts éloignés. Si l'on en veut faire usage mot sentamement, on peut l'enlever après le premier au monter vraie instruction. Elle remplace l'asphalte ordinaire sur les terrasses, les planchers de bureaux, &c. Elle prévient l'humidité, chasse la vermine et égalise la température. Sa largeur est de trente-deux pouces et elle est en rouleaux de vingt-cinq verges.

A vendre par
J. G. LINGHAM & Co, agents,
[illegible]—1an Au No 7 de la rue Carondelet

JULIUS LOEFFLER,

POSEUR ET MARCHAND
d'installation de gaz,
196............RUE DE CHARTRES............196
(entre les rues St-Louis et Toulouse.)
L'ouvrage est garanti.
oct—1 an

MIRAMON,

99 & 101............Rue de Chartres............99 & 101

MARCHAND DE MEUBLES,
EBÉNISTE ET TAPISSIER. Achat, échange et réparation de Meubles Draperies et Rousses pour meubles en tous genres. Fabrique les Sommiers à $30 et $35.
On fait les déménagements.
On prend des meubles en emmagasinage.
17 juin—1 an

V. BIRI,

FABRICANT ET MARCHAND DE ARTICLES EN OSIER,
Wagons, Berceaux, Paniers de provisions, Paniers à ouvrage, Meubles, Paniers à linge.
DÉPÔT DE FLEURS, ETC.
Paniers allemands et français, de fantaisie, &c.
Aux Nos [illegible] de la rue de Chartres
[illegible] Nlle-Orléans

C. F. HOLLE & CO.,

Négociants Commissionnaires
ET EXPÉDITEURS,
—ET—
Marchands de Produits de l'Ouest, Vins et Liqueurs.
—Egalement—
Agents pour la vente du célèbre
Lager Beer de Cincinnati.
51............Rue des Magasins............51
Ils font des avances libérales sur les consignations.
15 déc—1an

J. CAZAUX, Bordeaux. M. VERGNOLE, Nouvelle-Orléans.

CAZAUX & VERGNOLE,

73............VIEILLE-LEVÉE............73
MAISON FONDÉE EN 1861.
IMPORTATION DIRECTE.

Vins rouges et blancs, Absinthe, Kirsch, Vermouth, Cordiaux et Liqueurs, Marasquin, Curaçao, Anisette, Chartreuse, Bénédictine, Cassis à la vanille, Crème de Moka, Fruits à l'eau-de-vie.
Prix modérés et qualité supérieure. [illegible]

Consulat de France.

AVIS MENSUEL—AVRIL 1871.

Sont invités à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés de donner avis au Consulat:

A—Audibert Gabriel.
B—Barjot (docteur).
Baron, Adrien.
Bazerque (les époux).
Belly, Jean-Pierre.
C—Clément, Louis.
Chenette, Etienne.
Combiong, Etienne.
D—D'Augerot, Alfred.
Delonge (pharmacien).
F—Fondriat, Ernest.
G—Gabert, Adolphe.
L—Lenoy (Me), Gabriel et Félix.
T—Thomas, Dieudonné.
V—Vignal, Alcide (Mlle).

La Chancellerie du Consulat de France, rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.
[illegible]

INSTITUTIONS.

EDUCATION.

L'Institut de St. Joseph, situé rue Ste. Anne, No 287, reçoit les élèves, externes blancs, pour le modique somme de deux dollars à cinq par mois. Le directeur espère que les familles chrétiennes en [illegible] établissement.
4 mars—1m A. LEFEBVRE.

Institution de Demoiselles,

Au No 72 de la rue des Remparts,
Entre les rues Bienville et Conti,
(PENSIONNAT ET EXTERNAT.)
—Dirigée par—
Mme EMMA MATHEY,
Ex-institutrice à l'Ecole Supérieure et à l'Ecole Normale de la Nlle-Orléans.
15nov—3m

Institution de Jeunes Demoiselles

sous la direction de
Mme PORTIER,
Ancienne Institution BAQUIN.
1950............CHEMIN DU BAYOU............1950
Près Gallatin.
[illegible]—1 an

Université de l'Etat de la Louisiane,

(Autrefois Séminaire de l'Etat de la Louisiane,)
BATON ROUGE, LOUISIANE.
FONDÉE ET SOUTENUE PAR L'ETAT.

Nouvelle Session.

Maintenant en session, fermera le dernier mercredi de juin [illegible]. La prochaine session s'ouvrira le premier lundi de septembre et continuera pendant dix mois.

Le Bureau Académique

Se compose de professeurs de haut mérite dans toutes les branches de la Science et de la Littérature, telles qu'elles sont enseignées dans les principaux Collèges ou Universités.

Cours des Etudes,

Comprenant un département académique et préparatoire, y compris un cours de Littérature ou Scientifique au choix, d'une école spéciale du Génie et de Commerce.

Librairie, Appareils ou Cabinets.

Bien choisis et de valeur. Les Cabinets de Minéralogie et de Géologie, les plus grands et les plus complets du Sud, embrassant les immenses collections du feu Col. Wailes, du Mississippi, et les Cabinets de Topographie, de Géologie et d'Histoire Botanique de la Louisiane.

Admission

Est accordée aux Cadets n'ayant pas moins de quinze ans, et sachant l'Arithmétique, la Grammaire Anglaise et la Géographie.

Dépenses

Pour tout excepté le linge, pour dix mois, $300 payable d'avance, la balance le 1er février, par une traite à [illegible] jours à 4 pour cent. Les payements peuvent être faits par la Banque du Canal ou des Citoyens.

On reçoit les Cadets pendant la session, mais les dépenses ne sont comptées qu'à partir de la date de leur entrée.

Discipline.

Militaire évidemment tous les jours. Une batterie de quatre canons leur permet d'apprendre plus facilement l'artillerie. Uniforme des Cadets, habillement gris, que l'on peut se procurer à l'institution moyennant $25 par habillement.

Pour plus d'informations, s'adresser à
D. F. BOYD, Surintendant,
Baton Rouge, Lne.
1er mai 1870

Office de l'Intendant, à la Nouvelle-Orléans, chez Brasbrick et [illegible].

Jusqu'à l'entière reconstruction du Collège, qui récemment détruit par le feu, près d'Alexandrie, l'institution est temporairement située à Baton Rouge, à l'Asile des Sourds et Muets. Localité très saine et renfermant un grand nombre de livres. Le trajet de cette localité à la dernière consult [illegible] de 170
mai—1an

DENTISTES.

A. F. McLAIN, D. M.

Chirurgien-Dentiste,

Au No 14 de la rue Baronne. (Au premier.)
RÉSIDENCE—Au No 175 de la rue Calliope.
22 mars—1m

PRESERVEZ VOS DENTS
J. A. CASABAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN-DENTISTE,
130, Canal entre St Charles et Carondelet.

Informe le public, qu'il continue à exercer sa profession dans toutes ses branches, à des prix réduits, à la portée de toutes les classes, en raison des circonstances présentes. Son objet est de donner le bien-être de son expérience acquise par plusieurs années de pratique dans cette ville, à la clientèle et au public en général qui peuvent avoir besoin de dents artificielles. Ayant à son service deux dentistes pour l'aider dans la partie mécanique, il peut insérer les dents artificielles de toutes sortes, et rivaliser pour la promptitude ainsi que pour les prix, avec tous les dentistes de cette ville.

Consultations en anglais, français et espagnol. Extraction de dents sans douleur, par le chloroforme.
31 jan—1f

$20 Seulement $20.

LE DR. CH. MERRILLOD a l'honneur de faire savoir à sa clientèle et au public en général que par suite des circonstances, il posera les dentiers à des prix réduits. Il fait des dentiers [illegible].

Toutes les opérations chirurgicales et mécaniques seront faites avec soin à des prix réduits. On le trouvera tous les jours de 8 à 5 heures en son cabinet du Dr. L. Dupuy, 84, rue Bienville [illegible].

Extraction des dents sans douleur.
[illegible]

Médicaments.

BAUME PECTORAL AUX NAVETS INDIENS

Le Baume Pectoral aux navets indiens guérit radicalement les rhumes, catarrhes, bronchites, les catarrhes, les phthisies au début, les maux de gorge, asthme, etc. [illegible]

Préparé et à vendre par
R. LAPLACE,
Pharmacien.
33 et 35, rue des Champs-Elysées.

A vendre, en gros, chez R. J. HART & Co et les principaux droguistes. En détail dans les pharmacies bien approvisionnées de la ville.
Mort—1m D.Mar.V.

DIPLOME D'HONNEUR
décerné à la Grande Exposition d'Altona, Allemagne, en 1869.

Médaille d'argent à la foire de la Louisiane—1870.

AMERICAN
AROMATIC BITTER
CORDIAL
—ET—
Amer Toni-Aromatique
PRÉPARÉ PAR
A. A. PEYCHAUD.

Ces deux Amers, le premier à prendre par un large verre qui peut se prendre pur ou étendu, le second tout préparé à prendre pur, les deux donnent promptement l'appétit, guérissent les [illegible].

Cet amer peut se prendre pur [illegible]

N. B. L'Aromatic Bitter peut se prendre pur et l'on veut; il n'est pas fort comme spiritueux, qui semble fort en le prenant provient de l'amertume et l'arôme plus prononcé mais on même temps les forces on dit ainsi [illegible]. Dans les principaux Hôtels, Clubs, Cafés, on dit Amers Ainsi. Dans les principaux Hôtels, [illegible].

A vendre par
R. MONTEUSE, Droguiste,
Coin Chartres et Bienville.
Et par les principaux droguistes et marchands de groceries.
[illegible]

Remèdes du Dr Richau

N'employez que ces remèdes et vous aurez une économie de temps et d'argent; vous conserverez la santé.

$1,000 de récompense à quiconque trouvera un [illegible].

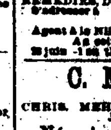

Le Baume No 1 du Dr. Richau guérit les ulcères, les maux de gorge et de bouche, des maux d'yeux, les maladies de la peau et du cuir chevelu, les douleurs, etc. Il rend la vigueur au sang, qu'il purifie.

Le Baume No 2 du Dr. Richau guérit les affections mercurielles et les rhumatismes.

Prix de l'un ou de l'autre, $5 la bouteille ou deux bouteilles pour $9.

L'Antidote du Dr. Richau guérit radicalement les affections des voies urinaires. Prix $3 la bouteille.

L'Elixir d'Amour du Dr. Richau guérit radicalement les faiblesses des nerfs et les faiblesses générales chez les jeunes personnes et chez les vieillards.

Prix de la bouteille, $5, ou deux bouteilles pour $9. Les remèdes sont expédiés aussitôt que le prix en est reçu. Il n'y a de véritables que ceux qui contiennent les bouteilles sur lesquelles sont soufflés les mots "Dr. RICHAU'S GOLDEN REMEDIES, D. B. RICHARDS, seul propriétaire." S'adresser à
D. B. RICHARDS,
No. 228, Varick st, N. Y.
Agent à la Nlle-Orléans, JOHN FLEMING,
Au coin des rues Magasins et Natchez.
20 juin—1 an 12d

C. MEHLE & CO.

CHRIS. MEHLE, K. C. STEINBECK
J. DONALDSON,

Négociants Commissionnaires
POUR LA VENTE DE BESTIAUX.
[illegible] Au Stock Landing, Nlle-Orléans

J. M. LAFFERRANDERIE,

Successeur de C. MARCHAL & CO.
BOULANGER,
120, rue Dryades, ci-devant Philippe.

Biscuits Soda, Biscuits à la Crème, Biscuits au Beurre, Biscuits Pic-Nic, Biscuits au Sucre, Lemon Snaps, Ginger Nuts, Ginger Cakes, Biscuits pour les Cafés, Biscuits de bord, Biscuits français, Biscuits au vin.
[illegible]

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,
Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

Par suite de la demande toujours croissante de son excellente bière, il est, [illegible] à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey & Co. [illegible]

MILLER & DIELMANN,

CONFISEURS EN GROS,
Fabricants de Candy à la vapeur et de Sirops de toutes sortes,
Importateurs d'amandes françaises, d'essences, de fruits, de pâtes d'arabie, etc.
Seuls agents des célèbres
VINS ET LIQUEURS DE LA CALIFORNIE.
Nos 32 et 34 Nlle-Levée,
1er mai—1 an Allée de Rochef

SPENCER FIELD, JR. WALTER O. BELL.

Field & Bell,

Marchands en gros et en détail, de
CHARBON PITTSBURG, ANTHRACITE et CANNEL ANGLAIS

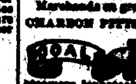

Bois de Frêne, Chêne et Pin. Ils approvisionnent promptement et aux plus bas prix les marchands de charbon, les bateaux à vapeur les presses à coton et les familles des domiciles. Bureaux principaux No 142 de la rue du Camp, coin Girod. [illegible] No 49 de la rue des Magasins [illegible]

AD. RINCK,

Peintre de Portraits,

67 . . . Rue Royale . . . 67
[illegible]

BRILLIANT" DE BUCK.

Le seul bon fourneau qui soit manufacturé aux Etats-Unis pour la cuisine et la chauffage des pièces.

PLUS DE 500,000

Sont employés constamment au Sud et dans l'Ouest, et on en est entièrement satisfait. Voici quelques-uns des honneurs que le "BRILLIANT" doit à ses qualités:

PREMIER PRIX, en 1866, à la Foire de St-Louis;
PREMIER PRIX, en 1867, à la Foire de St-Louis;
MEDAILLE EN OR, en 1868, à la Foire de l'Etat de la Louisiane;
PREMIER PRIX, en 1868, à la Foire de St-Louis.

Si vous voulez avoir un bon fourneau de cuisine allez au No

60......RUE DU CAMP......60

Et achetez un "BRILLIANT."

E. MALLER,

Dépôt de spécimens et salle de vente, au No 60 de la rue du Camp.

Où l'on trouvera également toute espèce de fourneaux de cuisine et de réchauds, grilles, de la ferblanterie et toute espèce d'articles de ménage.
[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE D'ORLEANS.—VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Qu'il soit connu que ce vingt-septième jour de décembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix, et la quatre-vingt-quinzième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

Pardevant moi, William Joseph Castell, notaire public dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et ayant qualité, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont présents: [illegible] Lauve, F. J. McMahon, John A. Thurber, William Christy Gibson, [illegible] Henry C. Millaudon, qui ont déclaré que, profitant des lois de la Louisiane relativement à l'organisation de corporations dans cet Etat, ils ont arrêté, pour eux et ceux qu'ils représentent, de former une corporation dans le but et sous les règlements suivants:

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera "THE AMMONIAC PROPELLING COMPANY OF AMERICA" (Compagnie de Propulsion par l'Ammoniaque, en Amérique), [illegible] elle aura un sceau, avec le nom de la corporation en marge et, pour devise, une représentation de char ammoniacal.

ARTICLE II.

Le domicile légal de cette corporation sera dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane. La Charte restera en pleine vigueur pendant vingt-cinq ans et gardera les droits de succession à moins qu'elle ne soit dissoute plus tôt. Le Président de la Corporation sera l'officier auquel seront adressées toutes les assignations et autres documents de tribunaux.

ARTICLE III.

Le but de cette corporation est d'employer le gaz ammoniacal ou de l'appareiller, comme puissance motrice, aux chars de tous les machines quelconques auxquelles il pourra être appliqué, de faire des machines et des appareils à cet effet, de les vendre et de vendre le droit de les employer [illegible].

[illegible]

ARTICLE IV.

Le capital de cette corporation sera de huit cent mille piastres ($800,000) représentés par huit mille (8,000) actions de cent piastres ($100). [illegible]

[illegible]

ARTICLE V.

Cette Charte pourra être changée ou amendée et le capital pourra être augmenté et porté à une somme qui ne devra pas excéder un million deux cent mille piastres [illegible].

ARTICLE VI.

Tous les pouvoirs de cette Corporation, excepté ceux qui sont ici limités, sont conférés à une Direction composée de quinze actionnaires de la Corporation [illegible].

ARTICLE VII.

Le premier lundi de mai 1871 et, ensuite, annuellement, après quinze jours d'avis dans deux des journaux quotidiens de la ville de la Nlle-Orléans, une élection de Directeurs, pour l'année, par les actionnaires, aura lieu [illegible].

ARTICLE VIII.

Une majorité des Directeurs constituera le quorum nécessaire à la direction des affaires de cette corporation [illegible].

ARTICLE IX.

Toutes les fois que des certificats d'actions seront émis en faveur d'actionnaires, ils devront être signés par le Président et par le Secrétaire [illegible].

ARTICLE X.

Un actionnaire de cette Corporation ne sera responsable des contrats ou des erreurs de cette Corporation, et un simple défaut de forme dans l'organisation n'aura pas pour effet d'amender cette Charte ou d'exposer un actionnaire à une responsabilité excédant le montant de ses actions.

ARTICLE XI.

La liquidation des affaires de cette corporation sera faite par trois commissaires, choisis par les actionnaires [illegible].

ARTICLE XII.

Les noms des actionnaires et le nombre d'actions souscrites par chacun d'eux sont déclarés pour qu'il figurent au bas des présentes.

ARTICLE XIII.

Cette corporation est seule propriétaire d'une machine à gaz ammoniacal, patentée par le Dr. Emile Lamm, le 8 juillet 1869 et portant le No 102,521 [illegible].

Ainsi fait et passé, à mon étude, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année ci-dessus écrits, en présence de MM. James A. Lawrence et Lawrence McCormack, témoins compétents, qui ont signé avec les dites parties et moi, notaire, après lecture du tout.

(Signé) W. J. CASTELL, Notaire public.

Lawrence McCormack, James Abts, Luther, Témoins.

Je soussigné, conservateur des hypothèques dans et pour la Ville et Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que le susdit acte d'incorporation a été aujourd'hui dûment enregistré à mon bureau dans le Livre VIII des Sociétés, folios [illegible].

(Signé) C. DARCANTEL, député.
Nlle-Orléans, 14 janvier 1871.
[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

LOUISA WESTHOLZ, épouse, etc., vs. FRANCIS SIEWERSSEN.

Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 4,914.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, dix sept d'avril 1871, à 10½ heures A. M., sur les lieux ci-dessous désignés, à la vente publique et adjudication de:

Le fonds d'un magasin de liqueurs en gros, situé No [illegible] rue Tchoupitoulas dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
4 avril—4,7,11,13,16

SUCCESSION DE LYDIA ROBINSON, épouse de JOHN McCLEAN.

Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No 28,266.

Fi. Fa. contre JOHN McCLEAN, tuteur, en faveur de MORRIS WHEELER & Co.

MORRIS WHEELER & Co., vs. JOHN McCLEAN.

Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No. 19,762.—En vertu de deux writs de fieri facias, tous deux à moi adressés par les Honorables Cours de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MARDI quatre d'avril 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous décrite, suit:

Deux terrains situés au faubourg Washington, dans le Troisième District (ci-devant Municipalité No Trois) de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Clouet, Montegut, de Craps et d'Amour, et désignés par les numéros un et deux, d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, alors voyer de la dite Municipalité, daté du 27 janvier 1848, et annexé à un acte au rapport de A. Chiapella, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 12 août 1848. Les dits terrains sont contigus et avant, chacun, mesure anglaise, trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Clouet, sur cent trois pieds neuf pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le No un forme l'angle de la rue d'Amour.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la Dame Marguerite Diggs, suivant acte au rapport du dit notaire Chiapella, en date du 4 août 1848.

Saisie dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
5 mars—5,12,19,26,avr

L. CARRO vs WILSON JOHNSON.

Cour de Deuxième District Judiciaire—Paroisse de Jefferson—No 1,159.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour du Deuxième District Judiciaire, Paroisse de Jefferson, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, quatre d'avril 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Un édifice en bois à un étage, construit sur un terrain désigné par le numéro Douze, dans l'îlet numéro Quarante, borné par les rues Chestnut, Bordeaux, du Collège (actuellement Pleasant), et Valence. Le dit terrain mesure vingt-sept pieds de face sur cent deux pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET, Shérif de la paroisse d'Orléans.
12 mars—19,26,29—1,4 av.

SPECKMAN et son épouse, vs BALTHASAR BLANC.

Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No. 15,675.—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Thos. L. Maxwell, ci-devant shérif et par celui-ci à moi-transmis, je procéderai le LUNDI, premier mai 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous décrite, suit:

Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Marie, St Andry, Laurel et Constance. Le dit terrain est désigné par le numéro [illegible], d'après un plan par C. A. Hedin, arpenteur, daté du 12 avril [illegible] et déposé sous le numéro [illegible] en l'étude de Wm. Christy [illegible] et ayant [illegible] de face à la rue Ste Marie, sur cent vingt pieds [illegible].

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Ainsi qu'il appert de l'acte de vente au défendeur inscrit au bureau des Aliénations le 15 d'août 1857 au Livre 67 Fo. 367.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
20 mars—29—7 14 25 30 avril

CHARLES CAZENAVE vs. B. DENTRAS et als.

Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No. 1,357.—En vertu d'un writ de fieri facias contre B. Dentras [illegible] à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quinze avril 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés ci-dessous décrites, suit:

1o—Deux terrains désignés par les numéros Un et Deux, situés dans le Troisième District de cette ville, [illegible] Hancock et Franklin. Le No Un forme l'angle de la rue Franklin.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o—Une portion de terre située dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues du Congrès, de Craps, Ajour [illegible] et de l'Amour [illegible].

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET, Shérif de la paroisse d'Orléans.
4 avr—14,21,21—avril 5,15

ADELE GERNON et als vs. DAVID C. McCANN, Pierl Pactas vs. ADELE GERNON, épouse de James Gernon, Josephine Dubois veuve de Thos. J. Howell, et Adelaide Russell, veuve de Samuel Russell, née Dubois, Michael Gernon, Gerald Farrell, Dennis Conlon et J. Pinkney Smith, in solido.

Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 2,[illegible].—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-cinq d'avril 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés ci-dessous décrites, suit:

1o—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues [illegible] Delord et Julia [illegible].

[illegible]

Cette propriété appartient au défendeur J. Pinkney Smith au moyen de l'acquisition qu'il en a faite le 5 de juillet 1869.

3o—Un lot de terre, contenant vingt-quatre terrains, [illegible].

Cette propriété appartient au défendeur Dennis Conlon au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Michael [illegible] le 10 février 1870.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET, Shérif de la paroisse d'Orléans.
31 mars—avril 1,5,[illegible]

B. J. MONTGOMERY. vs. FRANK SHARP.

Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No. 1,917.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, premier de mai 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous décrite, suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Du Maine, Johnson et Prieur et désigné par le numéro Un, d'après un plan dressé par M. Surgi, ci-devant voyer, daté du 11 février 1851 et déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire public en cette ville, sous le No. 43.

Le dit terrain mesure trente pieds de face à la rue Ste Anne, sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété fait partie d'une autre propriété acquise de la Delle Stéphanie Vionnet, représentée par François Robot, suivant acte au rapport de E. G. Gottschalk, notaire public en cette ville en date du 29 août 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
31mars—21; 7,14,21,30av

HENRY SCHMIDT vs ROBERT MURPHY.

Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.—No 1,465—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, premier mai 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

DOUZE TERRAINS dans l'îlet numéro Quinze, situés dans la ville de Belleville, paroisse d'Orléans, borné par les rues Chesnut, Homer, Genolin et Newton. Les dits terrains, désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 du dit îlet. Les Nos 1 et 10 [illegible] font face à la rue [illegible] et forment l'angle des rues Newton et Homer, et mesurent chacun trente-deux pieds un pouce et cinq lignes de face sur cent vingt pieds de profondeur. Les Nos 2, 3, 4, 7, 8, 9 mesurent chacun trente-deux pieds cinq pouces de face à la rue Chesnut sur cent vingt pieds de profondeur. Les Nos 5 et 6 mesurent chacun trente-deux pieds cinq pouces de face [illegible]. Les Nos 11 et 12 font partie des terrains du dit îlet, le No 11 ayant trente-quatre pieds neuf pouces et dix lignes de face à la rue Newton sur cent vingt-huit pieds six pouces et cinq lignes de profondeur. Et le No 12 mesurant trente [illegible] pieds neuf pouces et deux lignes de face à la rue Homer, sur cent vingt-huit pieds dix pouces et une ligne de profondeur, mesure anglaise.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET, Shérif de la paroisse d'Orléans.
31mars—21—av7,14,21,30

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs HENRY N SEIBRECHT.

Troisième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No 13,512—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, premier mai 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous décrite, suit:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro [illegible] borné par les rues St-Charles, Ste-Marie, Girod et Julia, et mesurant vingt-trois pieds deux pouces de face à la rue St-Charles, sur cent cinquante pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
30 mars—7,18,22,30 avril

L'Etat de la Louisiane vs A. B. Beale et J. B. Miller, composant la raison de Beale & Miller.

Troisième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No 14,[illegible].—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-quatre d'avril 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous décrite, suit:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro Vingt-Cinq, borné par les rues Triangle, Calliope et [illegible].

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET, Shérif de la paroisse d'Orléans.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT.

Vente péremptoire et sans réserve, à long crédit, pour liquidation de 2000 Terrains situés dans le Premier, Deuxième, Troisième, Quatrième, Cinquième et Sixième District, à Berthelville et Carrollton—

Par S. Guinault, encanteur—bureau, Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 29 avril 1871, et les jours suivants, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de la rue Royale, anciennement Bourse de la Louisiane, encoignure Conti et Royale—

Premier District—262 Lots de terre, une grande partie située dans les environs de l'Hôpital de la Marine et les autres dans la partie supérieure du Premier District.—Trois des dits terrains sont améliorés.

Deuxième District—101 Lots de terre, dont une grande partie est située dans le faubourg Tremé et un terrain avec maison, rue de l'Hôpital, entre les rues Bourgogne et Rampart—loyer $30 par mois.

Troisième District—1061 Lots de Terre dans divers quartiers.

Un îlet situé loué ayant maison et jardin.

Quatrième District—30 Lots de Terre dans divers quartiers.

Cinquième District—32 " " à Alger, dont 4 ayant une maison, etc.

Sixième District—360 Lots de terre à Berthelville.

Carrollton—166 Lots de Terre.

Mandeville—[illegible]

Milneburg—128 Portions de Terre contenant chacune 60 arpents de terre contenant sur la derrière du Troisième District, et presque sur la bordure du lac Pontchartrain.

Les plans pourront être examinés à la Bourse.

CONDITIONS.—Un quart comptant, et le reste à un, deux, et trois ans de crédit, en billets portant 8 pour cent d'intérêts, de la date et hypothèque. Les propriétés améliorées devront être maintenues assurées et les polices transférées au vendeur. La mise en possession de payer à la charge des acquéreurs, qui auront à payer 5 pour cent d'honoraires d'avocat, dans le cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des billets fournis pour prix de ventes.

Les actes de ventes, par-devant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais des acquéreurs, ainsi que les frais de dessèchement, les timbres des Etats-Unis et les taxes de l'année courante jusqu'en 1872.
29 mars

Vaches laitières.

Par S. Guinault, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville—MARDI, 4 avril, il sera vendu, à 11 heures du matin, sur le Chemin de la Métairie, en face du Parc, à l'écurie de André Bordenave—

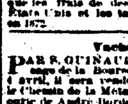

14 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux et la balance sur le point de vêler.

Conditions—Jusqu'à $100 comptant, et au-dessus de $100 six mois de crédit, en billets endossés sur les lieux à la satisfaction du vendeur.
31 mars

Compagnie d'Huile de la Louisiane.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce vingt-sixième jour de décembre mil huit cent soixante-dix, par-devant moi, EDOUARD GOTTSCHALK, notaire public, dûment commissionné et assermenté, dans et pour la Paroisse d'Orléans et la ville de la Nlle-Orléans, et en présence des témoins soussignés, se sont présentées les personnes ci-après désignées qui ont déclaré que, profitant des lois de l'Etat de la Louisiane, relativement à l'organisation des corporations dans cet Etat, elles se sont engagées et engagent ceux qu'elles représentent de se former en corporation dans le but, sous les stipulations et règlements suivants:

ARTICLE PREMIER.

Le nom et le titre de la dite corporation sera la COMPAGNIE D'HUILE DE LA LOUISIANE et son domicile sera à la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE DEUXIÈME.

Le but de la dite corporation est déclaré être l'achat du coton et autres graines ou produits oléagineux de ce pays et de tout autre pays, d'en obtenir de l'huile, de pain d'huile, des engrais et autres articles et de commercer pour les marchés américains et étrangers et, à cet effet, d'ériger les bâtisses nécessaires dans la ville de la Nouvelle-Orléans ou ailleurs, et d'y établir les machines et les appareils qu'exige une fabrique d'huile de premier ordre.

ARTICLE TROISIÈME.

La dite corporation aura et jouira de tous les pouvoirs et privilèges appartenant aux corporations et dérivant de la loi. Elle existera pendant vingt-cinq ans à partir de la date de l'enregistrement de cette charte au bureau des hypothèques de cette ville. Ses affaires seront dirigées par un Bureau de Directeurs composé de sept actionnaires dont cinq constitueront un quorum. Chaque Directeur devra posséder, en son propre nom, vingt-cinq actions du capital de la dite corporation. Les Directeurs choisiront, parmi eux-mêmes, un Président et un Vice-Président qui exerceront leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les personnes suivantes, qui sont toutes actionnaires, constitueront le premier Bureau de Directeurs, savoir: Ignace Szymanski, Placide Forstall, W. S. Donnell, Thomas D. Miller, Anselme H. May, John G. Gaines et John Hampton Lewis.

ARTICLE QUATRIÈME.

Le premier lundi de novembre 1872 et, ensuite, tous les ans, l'élection de Directeurs, par les actionnaires, aura lieu aux bureaux de la Compagnie; il en sera donné deux jours d'avis dans au moins deux journaux publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans. [illegible]

ARTICLE CINQUIÈME.

Aussitôt après l'élection de Directeurs, le Bureau de Directeurs aura élu, chaque année, parmi les membres du Bureau, un Président, un Vice-Président, et nommera un Secrétaire, un Trésorier, les autres officiers, commis, employés et agents dont les services seront requis par la Compagnie. Il fixera leurs salaires et le cautionnement de chaque employé. [illegible]

ARTICLE SIXIÈME.

Les vacances qui surviendront dans le Bureau de Directeurs, par suite de mort, de démission, d'incapacité ou d'absence des séances, seront remplies par le Bureau [illegible].

ARTICLE SEPTIÈME.

Le capital de la dite corporation est $20 à DEUX CENT MILLE PIASTRES divisées en DEUX MILLE ACTIONS de cent piastres chacune [illegible].

ARTICLE HUITIÈME.

Ces articles d'incorporation pourront être changés ou modifiés, et le capital pourra être augmenté et porté à une somme quelconque n'excédant pas cinq cent mille piastres [illegible].

ARTICLE NEUVIÈME.

Tout actionnaire qui négligera de payer les versements qui seront demandés conformément à l'article septième de cette Charte pendant un mois après qu'ils seront exigibles [illegible].

ARTICLE DIXIÈME.

A la dissolution de cette corporation par l'expiration du terme de cette charte, ou autrement, ses affaires seront liquidées par trois commissaires élus par les actionnaires [illegible].

ARTICLE ONZIÈME.

Un actionnaire ne sera jamais responsable, envers la dite corporation, ou par l'extension de la dite corporation, pour les contrats ou les erreurs de cet acte, d'une somme excédant le montant dû à la Compagnie (s'il lui en est dû aucun) sur les actions qu'il possède.

ARTICLE DOUZIÈME.

Il sera du devoir du Président des Directeurs de la dite Corporation de soumettre annuellement, le premier lundi de novembre, aux actionnaires un état [illegible].

ARTICLE TREIZIÈME.

Cette Corporation commencera ses opérations dès que la moitié du capital aura été souscrit et que ces articles auront été enregistrés au bureau du greffier [illegible] dans la Paroisse d'Orléans, ainsi que l'exige la loi.

Ainsi fait et passé, à mon étude, à la Nouvelle-Orléans, ce vingt sixième jour de décembre mil huit cent soixante-dix, en présence de James Fahey et Theophilus M. Hyde, témoins compétents, qui, après lecture du tout, ont signé avec les dites parties et moi, notaire.

Noms.	Actions.	Noms.	Actions.
Ig. Szymanski	250	H. W. Kloppenburg	30
Placide Forstall	100	F. Schumacher, M. D.	10
J. Hampton Lewis	50	Hor. Kieke	10
W. S. Donnell	50	K. A. Tyler	10
A. H. May	50	Joseph Lalo	10
J. W. Burbridge & Co.	50	K. F. Micton	10
Jno. G. Gaines	50	J. F. Sarrazin	10
p. p. Mrs. Widow H. A. Lathrope	50	Wm. T. Hepp	10
		Charles Lafitte	10
Placide Forstall	100	A. Miltenberger & Co.	10
Felix A. Ducros	50	A. Marks	10
J. A. DeBlanc	50	Martin J. Mohr	10
S. M. Westmore	25	Henry F. Wade, M. D.	10
J. C. Denis	25	G. Cavaroc	10
Mrs. R. L. Marmorde	25	Edward Sweeney	10
Charles de Ruyter	25	Joseph Cohen	10
Jules Cassard	25	Louis Power	10
A. D. Bermoudy	25	Wm. H. Berg	10
G. de Feriet	25	A. Mémoin	10
Norbert Trépagnier	25	T. L. Maxwell	10
Jno. L. Nutting	25	A. D. Maxwell	10
Emile J. O'Brien	25	R. Y. Charnberry	10
H. de Mahy	25	James A. Luck	10
John Sport	25	G. Oscola	10
Christian Sport	25	Beale & Laine	10
J. M. Williams	20	Alphonse Laine	10

Jas. Fahey Theo. M. Hyde
E. G. GOTTSCHALK, Notaire Public.

Je, soussigné, préposé à l'enregistrement des hypothèques, dans et pour la ville et la paroisse d'Orléans, certifie que le susdit acte d'incorporation a été aujourd'hui dûment enregistré à mon bureau, dans le livre VIII des sociétés, folios [illegible].

(Signé) C. DARCANTEL, Député du préposé à l'enregistrement.
Nlle-Orléans, 28 janvier 1871

SIGISMOND M. MILLER vs. RENE PHILIPPE THEARD.

Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 2,[illegible].—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, six de mai 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous décrite, suit:

Un terrain situé au faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de Craps (aujourd'hui Burgundy), Kerlerec, d'Amour(?) [illegible] Remparts et Peters [illegible].

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, etc. Les améliorations consistent en une maison à deux étages, [illegible].

La maison porte le No 288 de la rue Craps ou Burgundy.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la succession de la veuve Valentin Arthur, suivant acte [illegible] en date du 13 février 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS—Jusqu'à la somme de six cent cinquante piastres ($650 00) montant de la réclamation du demandeur, avec intérêt sur la dite somme au taux de huit pour cent l'an, à compter du 28 de janvier 1871 jusqu'au jour de la vente, 5% pour cent d'honoraires d'avocat, ainsi que les frais de copie d'actes, les frais d'insertion et de vente et les taxes, comptant au moment de l'adjudication. Et la balance à un an de crédit en billet de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt du jour de la vente, et hypothèque [illegible] [illegible].

C. S. SAUVINET, Shérif de la paroisse d'Orléans.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans Réserve.

Marchandises Sèches étrangères et américaines.

Par E. Roger & Co, H. Samory, encanteur, MARDI, le 4 avril, à 10 heures du matin, il sera vendu, à leurs salles d'encan, Nos. 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—

300 lots de Marchandises Sèches Européennes et Américaines.

Comprenant un assortiment général. Conditions—A la vente.
3avril

PAR EUGENE TOURNE.

Cargaison de la Barque Italienne ANNA, arrivée de Gênes.

Macaroni, Vermicelli, Ail, Parmesan, Chataignes, Noisettes, Amandes, &c., &c.

Par Eugene Tourné—MARDI, 4 avril, 1871, à 4 heures P. M., sur la Levée, Une Station, il sera vendu à l'encan,
Macaroni, Vermicelli, et Pâtes d'Italie, Huile d'olive, Parmesan.
Amandes sans coques, de coques tendres, Noisettes, Chataignes.
Fromage Parmesan. Bouchons. Ail.
Conditions à la vente. 31 mars

PAR HOFFMAN MARKS & CO.

Grande Vente, sans réserve,

—DE—

250 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,
—ET—
300 lots Habillements faits de saison.

Par Hoffman, Marks & Co.—Aug. Levy, encanteur—Bureaux, No. 23 de la rue de Chartres.—MARDI, 4 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 23 de la rue de Chartres, il sera vendu—

250 caisses Bottes, Souliers et Brodequins—formant un bel assortiment de chaussures d'hommes, de femmes et d'enfants. Une grande partie arrivée directement des manufactures et vendue pour être débarquée.

300 lots Habillements faits de saison—bel assortiment d'articles de chapelle.

Conditions à la vente.
[illegible]

PAR VINCENT & CO.

Par Vincent & Co., G. Vincent, encanteur, MARDI, 4 avril 1871, à 10 heures, dans leurs salles d'encan, aux Nos 61 et 63 de la rue de la Douane, il sera vendu—
300 lots de marchandises sèches étrangères et américaines.
—ET, à 1 heure P. M.—
Nattes, 400 rouleaux nattes blanches et mêlées à carreaux rouges, différentes largeurs et qualités.
Conditions à la vente.
1avril

PAR D. E. MORPHY.

Cadenas, Quincaillerie, Fourneaux.

Par D. E. Morphy—A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, MERCREDI, 5 avril 1871, à 10 heures du matin, au magasin No 4 de la rue des Magasins, pour le compte de qui il appartient—

Un assortiment général de quincaillerie, fourneaux, brosses à peinture, brosses à souliers, &c. Egalement—20 douzaines cadenas.
Conditions—Comptant.
4avril

Machines, Chaudières, Outils, Bandes en caoutchouc.

Par D. E. Morphy—A. E. Morphy, encanteur—MARDI, 4 avril 1871, à 11 heures du matin, à Paraphernalie Montgomery, rue Front, entre les rues Julia et St-Joseph—
Machines à battre, Moulins, machines à fouler, burins, courroies, outils, limes, bandes en caoutchouc.
Conditions—Comptant.
4avril

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Meubles, meubles, tableaux à l'huile, &c., Joaillerie—pour cause de départ.

Par Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 6, Passage de la Bourse—MARDI 4 avril 1871, à 10 heures du matin, il sera vendu, sur les lieux, No 226 rue Julia, entre Carondelet et Baronne, pour cause de départ—

Un lot de meubles de salon, tels que chaises, tables, bois de lits, vaisselle, batterie de cuisine, un piano presque neuf de Brilliant.

11 tableaux à l'huile, de grande valeur et de grands maîtres.
1 lot de joaillerie fine, etc, etc, etc.
Conditions, comptant.
3avril

Vente de Gages non retirés, aux Bureaux 24—Charles de Frêne, No 15 de la rue St-Charles.

Par Placide J. Spear, Encanteur—Bureau, No 6 Passage de la Bourse, le MERCREDI, 5 avril 1871, et les jours suivants, à 3 et à 10 heures, il sera vendu, aux Bureaux St-Charles de Frêne, No 15 de la rue St-Charles—

Tous les gages qui n'ont pas été retirés de ces établissements et comprenant un grand assortiment d'habillements, bijouterie, argenterie, montres [illegible], fusils, pistolets et autres armes, Deringers, fusils à deux coups, etc., etc., etc.

Les marchands de la campagne trouveront leur avantage à assister à cette vente.

Chaque lot offert sera vendu sans réserve, le plus haut et dernier enchérisseur, sans égard à ce qu'il a coûté.

Conditions, comptant.
3mars

PAR O. VALETON.

O. VALETON,

ENCANTEUR,
No 14, rue Natchez, entre Tchoupitoulas et Magasins.

Offre en vente, le MARDI, JEUDI et SAMEDI, un grand assortiment de marchandises telles que: jambons, épaules, lard, porc, grosse beurre, huile, morue, vins de toutes qualités, fromages, amidon, clous, etc. etc.
6sept—1an

PAR M. BARNETT.

MAURICE BARNETT, Encanteur, Bureau sur la façade de la Rotonde de l'Hôtel St-Louis (rue St-Louis entre Royale et Chartres).

Vente de biens-fonds, stocks, cargaisons, meubles, etc. Avances faites au besoin.

Ventes régulières de MEUBLES à la Rotonde, trois fois par semaine: le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI.

Les personnes désirant disposer de leurs meubles à l'encan, devront s'adresser à M. Barnett avant le jour de la vente.
21 janvier

PAR B. J. MONTGOMERY.

Meubles. Meubles. Meubles.

Par B. J. Montgomery—R. B. Montgomery, encanteur—Bureau, coin Carondelet et Union—MARDI, 4 avril, à 11 heures du matin, dans sa salle d'encan, au No 37 de la rue de l'Union—

Un assortiment général de Meubles,
—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer; bureaux, armoires, lavabos, chaises à dos de crin, ainsi qu'une quantité de meubles de cuisine, tables à rallonges et d'autres, tapis, [illegible].

Une grande fonderie de fer ouvrage, chaises et à ressorts [illegible].

Liste des Lettres Françaises, Italiennes et Espagnoles restant au bureau de la Poste, le 1er avril 1871.

OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 10½ HEURES A.M. ET DE 4 A 5 HEURES P. M.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

Pour les lettres locales ou des Etats-Unis voir les journaux anglais.

A

Ader Jean François	Artalgi Marie Mme
Alamo Giuseppe	Allara Angelo

B

Basile Lorenzo	Basile Francesco 2
Basile Onofrio	Bertucci Pietro 2
Bertucci Felice 2	Bertucci Giovanni
Bergrosso Prosper	Bergeret Jean
Bertrand Pierre J	Bertal Jean L
Brémé Didier	Borg Antonio
Burgau J Marie	Balmes Mr

C

Cassagne B	Cassavetta Mme
Catlo Jean	Cheria Salvatore
Catherine Agostino	Chiavara Salvatore
Canale D Juan	Corpone Francesco
Cristina Antonina	Cloria Giuseppe
Cottrare Lotorio	Cottoure Fulbo

D

Darrigo Salvatore	Danna Giuseppe
De la Peña Antonio	Di Cammarat Ho
Dettoni Luigi	De Montorney Paul
Domenico Paul	Di Simone Francesco
Di Lorenzo Onofrio	Di Simone Felice
Dardelly F J Co	Dudan Pierre
Dulibourg Bertrand	Duboit L
Durel Armand	

F

Fiamingo Giuseppe	Fernandez Victoriano 2
Fiorenzo Alphonse	Fortier Louis
Fiores Juan	Fuganti Simone

G

Granger Amédée	Georges Charles
Gégasi Juan	Goulaud Louis

H

Huard Auguste	

I–J

Inguaglola Cristofaro	Jolly Aline Mme

L

La Rosa Francesco	Larouxe Germain
Lafitte Jean B	Laurel Michel
Leong Martin	Lefèvre Jean Girard
Léonard Antoine	Léonard Francesco
Leyton Chas	Lorello Désiré
Lo Calbo Salvatore	Longo Vito

M

Mancari Vincenzo	Machada Wisiac
Maurice L Mr	Mandré Salvatore
Mazzola Agostino	Meillan Tommaso 2
Martina Gaetano	Milazzo Domenico
Marcello Domenico	Morelle Rosa
Mangano Pietro	Moreau Philippe
Mangarini Leopoldo	Musuma Celeste Mlle
Marolo Jean	Musso P B
Martinez del Campo José	Martinez Emiliano
Megrelet Guillaume	Molina Felipe
Moi James	

N

Nino Dona Mlle	Novich Anthony

O

Obango Rolando	Ogor Félix

P

Palmisano Domenico	Palmisano Pietro
Papa Giovanni	Palmisano Giovannino
Palmisano Giuseppe	Parker J
Pegretti Mr	Pavan Etie
Piola y Paz E	Pescari Domenico
Pinto Agostin	Pezzula Jean Pierre

R

Randazzo Pietro	Rando Felice
Rasile Gian-Battista 2	Riccobono Giuseppe
Roux Adelaide Mlle	Rubert Alphée J
Rochelard Abel	

S

Sapiena Salvatore	Sapone Epifanio
Sardelot Marie Mme	Sardo Giuseppe Maria
Sato Giuseppe	Spaniola Giovanni
Sautier Elise	Suberlat Lelia
Silvestri Felipe	Scheitz Antonio
Salvat Gallien José	Sposito Giuseppe
Suvalla Juan	

T

Tranchina Domenico	Taranto Bartolomeo
Tranchina Antonino	Taranto Giuseppe
Tranchina Giuseppe	Terrenoa E
Tschoppe Jean	Tourrier François

V

Vales Mr	Vial Pierre
Vardighauri Salvatore	Vardighaum Paolo
Vindo Rafael	

Z

Zacchetto Francesco	Zito Arcangelo

INITIALES

Le directeur du journal "Courrier de la Louisiane" La Réplublique Méc du Gouverne de l'Ordre de St. Paul.

CHAS. W. LOWELL, Maître de Poste.

FONDERIE DE LEEDS

(ÉTABLIE EN 1825.)
Au coin des rues Delord et Foucher.

Nous annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières, des Machines à scier, des Moulins à égrener le coton et des Vis de Presse, des Moulins à Sucre, Presses, Grilles en fer, des Pièces de Fonte et de forge, des Vis d'Engrenage et tout ce qui concerne la fabrication de Machines pour les Habitations.

LEEDS & CO.